**​​PLENiere CSNPH**

PV

|  |  |
| --- | --- |
| **​​LIEU:​** | ​​En ligne |
| **​​quand:​** | ​​​ 19/05/2025 |
| **​​Duree:​** | ​​14h – 16h30 |
| **PRESENces:​** | ​​ Membres

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Abdelkhalak Kajjal (AK) |  | Marieken Engelen (ME) |  |
| Christine Berlemont (CBT) | V | Maarten Ruymen (MR) | x |
| Emilie De Smet (ED) | V | Nadia Maniquet (NM) |  |
| Gisèle Marlière (GM) | x | Pierre Gyselinck (PG) | x |
| Helmut Heinen (HH)  | V | Ria Decoopman (RD) | x |
| Jean-Marie Huet (JMH) | V | Stéphane Emmanuelidis (SE) | x |
| Jokke Rombauts (JR) | x | Stefaan Singelee (SS) | x |
| Karine Rochtus (KR) | x | Sophie Willekens (SW) | x |
| Khadija Tamditi (KT) | x | Thomas Dabeux (TD) | x |
| Lieve Van Den Bossche (LV) | x | Timothy Rowies (TR) | x |

**Cabinets**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personnes handicapées**: Annabel Vanroose (AVR) | x | **Premier Ministre**:  |  |
| **Affaires sociales**:  |  | **Emploi**:  |  |
| **Egalités des chances:** |  | **Budget**: |  |

 **Secrétariat**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Véronique Duchenne (VE) | V | Eva Parent (EP) | x |
| Anne Havaert (AH) |  | Olivier Magritte (OM) | x |
| Benjamin Laureys (BL)  | V | Frederik Van De Perre (FV)  |  |
| Marjorie Berlanger (MB) | x | Muriel Dossin (MD) | x |

 **Administration**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Julie Clément (JC) | x | Sophie Lejoly (SL) | X  |

 |
|  |  |
|  |  |

**ordre du jour**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **THEME** | **TO DO** |
| **1** | **A** | **PV plénière 14/04/2025 – projet**Approuvé.  | Pour Members only |
|  | **B** | **DG HAN*** Chiffres
* Stratégie DG HAN 2025
* TRIA
* My Handicap
* Téléphonie

Madame Lejoly a communiqué vendredi après-midi que l’ensemble des chiffres et données, que l’on reçoit habituellement, était de manière tout à fait exceptionnelle, incomplet. Véronique a communiqué par mail vendredi soir les données reçues aux membres.  MR : Est-il possible pour la DG HAN d'assurer une permanence téléphonique l'après-midi ? JC : Nous avons examiné cette question. En soi, il n'y a pas d'objection. Mais pour l'instant, il n'y a pas de permanence l'après-midi. KR : La possibilité de prolonger la carte de stationnement a-t-elle été supprimée de l'outil ? Nous n'avons pas trouvé de consigne. Il s'agit donc d'une possibilité de demande qui a disparu ? JC : Je ne suis pas au courant d'un tel changement. Je vais vérifier. | Réponse attendue de la DG HAN quant à la question du prolongement de la carte de stationnement  |
|  | **C** | **Rencontre avec les Ministres – fiches RV – STAVAZA**MD : Le secrétariat a pu organiser plusieurs réunions avec des ministres fédéraux : certaines dates ont déjà été confirmées.Question à l'assemblée plénière : avez-vous des questions spécifiques concernant les domaines de compétence ? Veuillez les soumettre dès maintenant ou dans les prochains jours au secrétariat, qui préparera les réunions.Rencontre avec Simonet : 17/06/2025. Sensibilisation du GT, quotas, réfutation du sophisme du handicap invisible. Questions relatives à l'INAMI (également de sa responsabilité). Veuillez transmettre vos remarques au secrétariat avant la fin de cette semaine.Rencontre avec Vandenbroucke : 15/09/2025. Maladies de longue durée, article 100, logopédie.Jambon : pensions. Quelles dispositions seront prises pour les PSH par rapport aux travailleurs handicapés ?Van Bossuyt : politique d'asile PSH, intégration sociale : quelles dispositions pour les PSH ?Politique des grandes villes : EDC !KR : avis de l'Observatoire des malades chroniques sur les malades de longue durée. Limiter dans le temps ! Sur la base de la charte sociale : obtenir une réponse après un délai raisonnable. Article 100. Situation préexistante. Après 10 ans, plus de délai raisonnable. À deux ans ? Cf. INAMI ? Ou après 1 an. | Réactions avant le vendredi 23/5/25Renvoyer mail à la plénière  |
|  | **D** | **Etude ARR – projet avis d’initiative**  MD : Le projet d’avis qui figurait à l’ordre du jour de la réunion du 14 avril a été complété par quelques membres. Vous retrouverez les ajouts dans le document qui vous a été adressé par mail par VD vendredi soir : les passages ajoutés ont été soulignés en jaune. Les membres souhaitent-ils faire de nouveaux ajouts ou commentaires ?  GM : 10 points d'attention : qualité du dossier, décision motivée, dossier global numérisé, données actualisées, AI, l’utilisation de la CIF, ARR et formation des jeunes, avenir des allocations, etc. Le CSNPH se pose beaucoup de questions à ce sujet. Le CSNPH attend à présent des développements beaucoup plus juridiques. SW : Les interrogations de la plénière ont été bien intégrées dans l’avis.KR : Que manque-t-il à la personne qui a un handicap professionnel pour bénéficier d'une indemnisation ? Une enquête sérieuse sur la capacité de travail n'est pas accessible à la PSH ! Chaque personne devrait avoir droit à une enquête approfondie. SW : Il faut l'accord de PSH. L'employeur ne doit pas tout savoir. KT : Cela va-t-il être transmis au ministre ? GM : C’est un avis d'initiative, mais il sera transmis. Veuillez faire part de vos remarques à la plénière pour le milieu de la semaine prochaine. | Délai de réaction : 28/05/25 Faire rappel  |
|  | **E** | [Exposé d’orientation politique du Ministre en charge des personnes handicapées, des consommateurs, de la lutte contre la pauvreté et de l’Egalité des Chances](https://www.lachambre.be/doc/flwb/pdf/56/0767/56k0767035.pdf#search=%22doc%2056%200767/035%2001228%22) (volet handicap) **Note de politique générale du Ministre en charge des personnes handicapées** ([volet handicap](https://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/56/0856/56K0856036.pdf))  **Projet d’avis d’initiative**  MD : Le projet reprend une analyse de la vision du Ministre Beenders quant à ses compétences en matière de handicap pour cette législature mais aussi de manière plus détaille pour l’année à venir. Parmi les priorités, on peut relever le plan fédéral handicap que le ministre s’engage à finaliser pour la fin 2025 mais aussi la réforme de la loi de 1987.L’avis met l’accent sur ce dernier dossier et en particulier insiste sur l’importance d’une réforme en profondeur associant le CSNPH à tous les niveaux de la réflexion. Très clairement, le CSNPH demande à partir d’une page blanche, de fixer une vision et de rédiger les textes réglementaires en conséquence. L’avis rappelle aussi que le secrétariat actuel au service du CSNPH, chargé aussi de la gestion du BDF et de la coordination de la plateforme des conseils consultatifs, est en insuffisance absolue de moyens par rapport aux défis du suivi et de la participation active aux processus de décision.Cet avis sera validé par consultation électronique.  | Faire rappel - réactions d’ici jeudi soir  |
|  | **F** | **Transition des lieux de vie collective -** **projet de note de position 2 complétée**MD : Une réunion en groupe de travail a eu lieu la semaine dernière et le secrétariat n’a pas eu le temps d’intégrer les apports de la réunion dans le corps de na note de position du CSNPH. Le secrétariat finalisera le projet de manière à ce qu’il puisse être discuté en réunion plénière de juin. | Pour la plénière de juin |
|  | **G** | **ARR/AI et âge légal de la pension - réforme de la loi de 1987 –** **demande** **d’avis en urgence (13/06/2025)** MD : L’avis a été demandé en urgence.L’avis soutient le projet de réforme.L’avis insiste avant tout sur la période transitoire qui est très courte et la communication vers le public concerné qui devra être complète et claire. JC : La Communauté germanophone a déjà réglé la situation. La DG HAN comprend que le délai de trois mois est très court. Elle va examiner la question. GM : Il n’est pas question de procéder à une révision de l'état de santé. SW : Il s’agit d’une simple révision administrative à 65 ans : pas de révision médicale du dossier. | Refaire circuler avec ajouts par mail. Réaction pour 23/05/2025 et envoi définitif de l’avis semaine suivante.  |
|  | **H** | **CSNPH-BDF : situation du secrétariat au 15.05.2025 - demande de rencontre en urgence du Ministre Beenders.**GM : Remplacement de 2 ETP au secrétariat : cette priorité n'a pas été réalisée.Abus de confiance. Je connais les défis budgétaires, vous n'avez pas besoin de les répéter. Il faut respecter le travail du secrétariat.JC : C’est une décision du Comité de direction. Avis négatif de l'IF, même avec les suppressions que nous avons déjà proposées.Économiser 1,8 en moyens + 1,8 en personnel.Catégorie ABC. Le remplacement CSNPH était dans la catégorie A. Le Comité de direction l'avait approuvé en janvier. Maintenant, en mai : forte réduction : un niveau A pendant 1 an pour TRIA, 3 ans chef de projet pour la réforme de la loi ’87. Personne ne part, personne n'est remplacé. Pas de prolongation de contrats.JR : On n'investit pas dans un organe critique à l'égard du Comité de direction. Le secrétariat est renvoyé 15 ans en arrière.KR : Le CSNPH n'est pas un projet. Ne comparez pas le CSNPH au TRIA.Deux ETP pour un petit groupe, c'est un pourcentage très élevé.RD : Nous avions déjà un minimum. Le fonctionnement du CSNPH est réduit à néant.MR : Avant le départ de Natallia, il y avait déjà un déficit. C'est inscrit dans la note de politique. Encore réduire. C'est une participation alibis. Inacceptable. Pas seulement reporté, tout simplement supprimé.KT : Réformer une loi qui n'a pas été touchée depuis 40 ans. La DG HAN a besoin d'un partenaire critique.SW : Museler le groupe cible au-delà des frontières. Museler toutes les organisations présentes ici. Nouveaux statuts : contribution propre davantage validée, cela n'a pas abouti non plus, mais c'est moins grave que cette décision.TR : Sans avis éclairé, pas de bonne politique. Le groupe PSH ne cesse de s'agrandir.JC : 2 collaborateurs ExcelHan, évolution d'un collaborateur. Il y a deux ans, renforcement des profils.LV : Je partage entièrement les préoccupations exprimées par les membres. Dans une petite équipe, chaque collaborateur compte double, donc aussi en cas de départ. Si l'on veut prendre la participation au sérieux, c'est inacceptable.SW : Nous violons également la convention de l'ONU. De cette manière, la Belgique obtiendra à nouveau de mauvaises notes sur l'article relatif à la participation politique lors du prochain comité. | Note à préparer asap |
|  |
| **2** | **A** | **Transposition directive EDC et carte de stationnement** – **projet d’avis sur demande du ministre Beenders (pour le 10/06/2025)** OM: C’est une demande du ministre Beenders. Cette demande crée une reconnaissance formelle de la Plateforme. Cela implique un besoin de moyens pour travailler. Il y a eu une concertation pour rédiger un avis commun : réunion OABO BDF et réunions de travail avec les Conseils d’avis. L’avis concerne l’EDC et la carte de stationnement. Un certain nombre de questions sont posées : * Faut-il apposer un A sur le recto de l’EDC (A pour assistance, conforme au droit national)? L’EDF n’est pas favorable en raison d’insécurités juridiques.

Proposition: oui au A, mais implique des concertations au niveau fédéral. Cela implique également qu’un étranger devrait introduire une demande à la SNCB pour bénéficier des mêmes avantages qu’une PSH belge. Les chiens d’assistance sont reconnus en Belgique, les autres animaux non. * Quid du verso : pictogrammes ? Lesquels ?

Proposition : en fonction des besoins de personnes. * Quels canaux de communication ? 1 site internet par état membre et 1 site européen ?

TR: La carte avec A signifie un droit à l’assistance. Qu’en est-il de l’assistant ? Car cela varie aussi entre les états membres. Il existe différentes sortes d’assistance : quid des interprètes en langue des signes par exemple ? Bref, quelle est la définition de cette assistance ? Il faut éviter des erreurs d’interprétation du A.OM: La directive n’est pas explicite à ce sujet. GM: C’est l’état qui délivre l’EDC qui va déterminer l’assistance selon ses propres critères. En Belgique, cela demande une concertation avec les entités fédérées.OM: La PSH qui voyage devra jongler avec des contextes nationaux différents.KT: L’EDF n’est pas favorable. Dans le projet-pilote, certains pays ont introduit le A. A-t-on un feedback de ceci ? OM: Les états membres qui sont partisans du A sont ceux qui ont une carte nationale de handicap et plaident pour un remplacement de cette carte nationale par l’EDC.GM: Dans l’avis, on demande le format électronique + une carte papier. OM: Oui, avec des mentions identiques. RD: Qui va recevoir le A et qui non ? Y aura-t-il des critères ? Cela crée une zone grise. Or les besoins sont subjectifs, parfois pour un même handicap.GM: Aujourd’hui, ce sont les entités fédérées qui s’en occupent. OM: Selon leurs critères. Cela devrait être discuté par la CIM et la Plateforme des conseils.SW: Je ne suis pas pour. On sera peut-être obligé de prendre un accompagnateur s’il y a un A sur ta carte. TR: Or c’est un besoin subjectif, qui peut dépendre de la situation.SW: Or quels critères vont être utilisés ?GM: Il y a des éléments positifs et négatifs. Il n’y a pas d’avis unanime de la Plateforme.TR: Le but est d’uniformiser la situation en Europe. Il est important d’avoir le même système partout en Europe. Qu’en est-il alors des pictogrammes ? Comment déterminera-t-on le pictogramme qui sera repris sur la carte ? AVR: Cela peut faire partie des discussions. Il y a 6 institutions concernées. Nous cherchons une source d’inspiration pour les débats. OM: Envoi prévu aux conseils d’avis le 20/5, réponse pour le 27/05 et réunion de la Plateforme le 6/6. | Intégrer les questions exprimées lors de la présente plénière. |
|  | **B** | **Accessibilité des services bancaires - Projet d’avis sur demande du ministre Clarinval** (pour le 23/05/2025) Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture, M. Clarinval, a demandé l'avis du CSNPH sur l'accessibilité des services bancaires. BL a rédigé un projet d'avis qui comporte encore quelques points à discuter (voir les remarques dans le projet).Pour les normes d'accessibilité, le projet de lignes directrices renvoie au site web Belgian Web Accessibility.*Le CSNPH estime-t-il que ces règles soient suffisamment ambitieuses ?*GM : Selon un expert technique de mon entourage, les prescriptions figurant sur le site web sont tout sauf ambitieuses. Le ministre devrait aller beaucoup plus loin.RD : Je ne suis pas fan de ce site web.*D'autres instances doivent-elles jouer un rôle dans le contrôle ?*Selon le projet de loi : « L'Inspection économique est compétente pour contrôler le respect des règles d'accessibilité dans les services bancaires. Les lignes directrices recommandent au consommateur de contacter d'abord le prestataire de services en cas de problème. Si aucune solution n'est trouvée, le consommateur peut s'adresser à **l'Inspection économique**. Les consommateurs peuvent également faire appel à d'autres instances si celles-ci sont disposées et aptes à agir au nom du consommateur. »Le CSNPH formule quelques suggestions non exhaustives d'instances susceptibles de jouer un rôle dans le contrôle : Unia, Vlaams Mensenrechteninstituut, CAWaB, etc. Faut-il mentionner d’autres instancesdans notre avis ?RD : En Flandre occidentale, il existe déjà un délai d'attente de six mois pour les entreprises qui demandent un audit de leur site web. L'Inspection économique est-elle suffisamment compétente pour effectuer tous ces contrôles ? Dispose-t-elle du temps et du personnel nécessaires pour les réaliser ? Ces contrôles seront-ils prioritaires ? Cela m'inquiète. L'Inspection économique a probablement d'autres priorités.> à ajouter à l'avisRD : Un nouveau système de contrôle indépendant serait préférable.GM : Avec les restrictions budgétaires, cela ne se fera probablement pas.GM : En ce qui concerne les associations supplémentaires, nous pouvons certainement faire des suggestions, puisque nous disons que la liste n'est pas exhaustive.RD : Je propose d'ajouter Symfoon, une organisation de personnes aveugles qui examine tous les six mois l'accessibilité des banques pour les personnes malvoyantes.RD : Il est question de prescriptions minimales d'accessibilité, d'exigences minimales d'accessibilité et de conditions minimales... C'est très confus. Ce serait beaucoup plus simple si les conditions minimales d'accessibilité répondaient déjà à l'accessibilité intégrale, ce qui n'est pas encore le cas. Les mesures structurelles, telles que les aménagements raisonnables, sont tellement limitées dans la proposition et restent un peu floues, alors qu'elles sont tellement importantes.*Le projet d'avis est approuvé sous réserve des remarques.***Limitation des allocations de chômage (Clarinval)**GM: Le projet sur la limitation des allocations de chômage a été approuvé par le gouvernement. Les PSH seront concernées. Le CSNPH attend d’être consulté dans les plus brefs délais, et pas vers la fin. AVR: On attend encore du feedback. Je vais poser la question à mes collègues des cabinets pour voir comment on peut partager le texte avec vous.GM: C’est un exemple de matière où il n’y a peut-être pas conscience que cela concerne les PSH.AVR: Les PSH pourraient avoir plus de temps pour retrouver du travail. Nous demandons une exception, mais nous n’avons pas encore reçu de réponse.  | Le ministre Clarinval doit demander l’avis du CSNPH sur la réforme “chômage”  |
|  | **C** | **Vote par correspondance   - Projet d’avis sur demande de la Chambre (avant le 30/05/2025) (voir aussi l’**[**avis 2022-05**](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2022-05.html)**)**EP : La procédure proposée dans les projets de loi semble déjà très complexe. À cela s'ajoutent les délais liés aux élections et les risques liés à l'envoi postal : perte de documents, retards, etc. Le CSNPH n'y est pas opposé, mais plaide surtout pour la possibilité du vote en ligne. Une réunion avec le ministère de l'Intérieur et d'autres parties prenantes sur l'accessibilité des élections à l'avenir a également eu lieu le 13 mai. RD, BL et moi-même y avons participé. Pour l'instant, rien n'a encore été décidé, mais l'ancien contrat relatif aux ordinateurs de vote (dans les bureaux de vote officiels) arrive à expiration. Tout doit donc être réexaminé.RD : Le vote en ligne est également à l'ordre du jour.EP : Le ministère de l'Intérieur soulève deux problèmes :1. Il doit être garanti que chaque personne ne vote qu'une seule fois, ce qui nécessite une identification unique. Dans le même temps, l'anonymat doit être assuré.2. Les élections en ligne sont sensibles aux ingérences, par exemple par le biais du piratage informatique.RD : Je me suis renseigné. Il est techniquement tout à fait possible de garantir l'anonymat par le biais de l'informatique, grâce à un jeton qui est supprimé lors du dépouillement des votes. Lors d'une conférence européenne sur le vote et l'IA, les développeurs d'Itsme ont déclaré que le risque de piratage était pratiquement nul. L'influence s'exerce principalement par le biais de la manipulation de l'opinion, des fausses nouvelles, etc. Ce matin, le groupe de travail sur l'éthique a abordé la question de l'anonymisation des données. Cela aussi est tout à fait possible. Les objections sont donc sans fondement.EP : La perception des risques semble être la principale objection à l'heure actuelle. Cela pourrait dissuader les gens d'aller voter.SW : L'inaccessibilité des bureaux de vote, voilà ce qui décourage les gens !RD : Il faut alors travailler sur cette perception erronée. En tant que personne aveugle, vous n'avez déjà pas le secret du vote. L'Estonie et la Catalogne ont déjà voté en ligne. En Estonie, cela peut se faire par smartphone, mais uniquement pour les PSH. En Catalogne, il s'agissait d'un vote général (référendum).GM : Même si l'ingérence est de plus en plus fréquente, ce n'est pas à nous de résoudre ce problème. C'est aux États de le faire.PG : La sécurité est une question sérieuse, mais ici, elle est utilisée comme un argument fallacieux. La sécurité à 100 % n'existe pas, même avec le vote classique ou par correspondance.PG : Mais le vote en ligne doit être accessible à tous. Tout le monde doit-il pouvoir voter en ligne ?GM : Ce n'est pas à nous de décider qui peut voter en ligne et qui ne le peut pas.KT : Je pense que c'est déjà possible pour les Français qui votent depuis l'étranger.[*https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-par-internet*](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-par-internet)*Le projet d'avis est approuvé sous réserve des remarques.**(AVR quitte la réunion.)* |  |
|  | **D** | **handyPark – stavaza.**EP : Communiqué de presse : le CSNPH regrette que le projet ait déjà été lancé alors qu'il n'est pas encore au point et continue d'insister pour une solution gratuite et accessible à tous les utilisateurs.GM : Nous avons bien fait, car la presse nous a déjà demandé des renseignements.RD : La presse a annoncé à tort que la carte de stationnement ne pourra être utilisée que jusqu'au 1er septembre 2025, date à laquelle elle sera supprimée. Voir Het Laatste Nieuws, De Standaard. J'ai envoyé les articles à BL.GM : Devons-nous publier un rectificatif officiel ?RD : Cela doit être corrigé. Je n'ai vu aucune rectification, ce qui est dangereux pour les utilisateurs. La carte de stationnement reste valable et doit toujours être utilisée pour stationner ! | Demander une rectification à la DG HAN pour l'information erronéepubliée dans la presse |
|  |
| **3** | **A** |  |  |
|  |
| **4** | **A** | **Participation au GT Capacité Juridique - présentation par Mr. Wuyts et Mme Dandoy sur l’évaluation de la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine. 23/05/2025 à 14h30.**<https://us06web.zoom.us/j/86771265070?pwd=UvARbyXIdB5rx14UukMID6cf1b04su.1>  Des questions à rajouter ? GM: Ceux qui veulent participer sont les bienvenus. EP: Il y a des conséquences importantes pour les PSH.SW: La loi prévue était excellente.EP: Cela pourrait faciliter le travail des juges de paix.PG: Il est toujours possible d’envoyer des questions. KR: Moi, je ne peux pas participer mais Els viendra.GM: La révision prévue était très bonne, mais il y a quand même des points problématiques. |  |
|  |
| **5** | **A** |  |  |
|  |
| **6** | **A** |  |  |
|  |
|  | **POUR INFO/ DIVERS** |  |
| **Z** | **A** | Réunions et rencontres politiques (14/04/2025-19/05/2025)  |  |
|  | **B** | Correspondance CSNPH  |  |
|  | **C** |  |  |
|  | **D** |  |  |